AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-12-79

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 60,00 F

Régie de Recettes de la D.D.A. Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux Cité Administrative - Rue Pélissier 63034 Clermont Ferrand Cedex C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

DIRECTEUR-GÉRANT P. JOURNET.

BULLETIN N° 139 du 18 DECEMBRE 1979.-

ABONNEMENT

Afin d'éviter toute interruption dans l'envoi des bulletins techniques, nous vous demandons de renouveler votre abonnement dans les meilleurs délais.

Consulter le bulletin n° 138 du 6 Décembre 1979 qui précise les conditions d'abonnement.

GRANDES CULTURES

CEREALES.-

ORGE D'HIVER

. OIDIUM

Les conditions climatiques, clémentes jusqu'à présent, ont permis à cette maladie de se développer, dans certaines cultures, principalement dans celles qui n'ont pas bénéficié d'un traitement spécifique des semences.

Quoiqu'il en soit, un traitement fongicide ne saurait être conseillé, la rentabilité d'une telle intervention étant aléatoire. Toutefois, cette maladie est à surveiller dans les parcelles atteintes dès la reprise de la végétation de la céréale au printemps.

. JAUNISSEMENT

Un jaunissement du limbe des feuilles est visible sur orge et escourgeon, dans de nombreuses parcelles. Cette décoloration d'ordre physiologique (due à une humidité excessive du sol ou à une "faim" d'azote), ne doit pas être confondue avec celle provoquée par la jaunisse nanisante, maladie à virus dont les symptômes ont été décrits dans un précédent bulletin.

P.136

C O L Z A

GROSSE ALTISE

Si les attaques d'altises adultes ont été pratiquement nulles cette année (apparition tardive de ces ravageurs), par contre de récents sondages ont permis de constater la présence de jeunes larves dans les pétioles (sondages effectués dans quelques parcelles de semis précoces du département de l'Allier).

Dans ces parcelles le seuil d'intervention est atteint.

Il est rappelé qu'un traitement ne s'impose que si l'on dénombre 2 à 3 larves par pied (comptage à effectuer sur 50 pieds).

Il est recommandé d'ouvrir les pétioles longitudinalement à partir de leur base, de façon à déceler la présence de larves ou de mines.

En cas de nécessité, intervenir de préférence avec un oléoparathion.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire par intérim,

A. FARGEIX.

Nº d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.